

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 03/12/2021

Membres en  
exercice :

*L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,  
Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions : 0

**Représentés** : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER

**Excusés** : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara  
LOUCHART

**SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC EMERAUDE - (D 2021 106)**

Après avoir exposé au Conseil municipal le besoin de travaux complexes en matière d'entretien d'espaces verts, le Maire présente au Conseil municipal l'offre de l'entreprise d'insertion Emeraude pour un tarif forfaitaire journalier de 850 euros TTC et invite le Conseil municipal à recourir aux services d'Emeraude dans la limite maximale de 8 jours pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien d'espaces verts à l'entreprise d'insertion Emeraude sur la base d'un tarif journalier de 850 euros TTC et dans la limite de 8 jours au cours de l'année 2022,

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec Emeraude et tout autre document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

  
  
Le Maire  
Oliver MAGUET